



2479 - Le partage de la succession d'un homme ayant laissé une épouse, deux fils et une fille.

question

J'ai une question à propos de la succession. Supposez que la famille soit composée de la manière suivante : le père, la mère, une fille, et deux fils. Quelle est la part qui reviendrait à chaque héritier si le père disparaissait ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si le chef d'une famille composée d'une épouse, d'une fille et de deux fils meurt, l'épouse reçoit le huitième des biens conformément aux propos du Très Haut : **si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d'une dette** (Coran, 4 : 12). Le reste de la succession sera réparti en cinq parts dont chaque fils recevra deux et la fille une part conformément aux propos du Très Haut : **Voici ce qu' Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles** (Coran, 4 :11). Allah le sait mieux.